

WEBINAIRE

BÉNÉFICIAIRE DE RSA OU DE PRIME D'ACTIVITÉ :
COMMENT BIEN DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES ?



VOUS POUVEZ FAIRE
VOTRE DÉCLARATION
DES QUE
VOUS AVEZ REÇU
CE MAIL DE LA CAF



Déclarez dès maintenant
vos ressources trimestrielles



Sur caf.fr ou sur l'appli mobile Caf Mon Compte

Madame, Monsieur,

Pour calculer vos droits, nous avons besoin de connaître vos revenus du dernier trimestre.

C'est pourquoi, vous devez faire au plus vite votre déclaration de ressources sur caf.fr > Espace Mon Compte > Rubrique Mes ressources > Déclarer > Mes ressources trimestrielles ou sur l'application mobile Caf Mon Compte.

Attention, les montants à déclarer dans votre déclaration trimestrielle pour le mois de janvier 2019 et pour les mois suivants sont : les revenus avant prélèvement à la source.

Vous trouverez ce montant sur votre nouveau bulletin de salaire.

C'est sûr, rapide et facile. Vous n'avez aucun document à envoyer.

A bientôt sur caf.fr,
Votre caisse d'Allocations familiales.

Votre Caf vous recommande de ne pas cliquer sur les liens contenus dans les courriels. Ils peuvent diriger vers des sites frauduleux. Il est préférable de saisir directement l'adresse du site dans votre navigateur.

Ce message vous est envoyé par la Caisse nationale des Allocations familiales. Si vous ne souhaitez plus recevoir de courriel de votre Caf, [veuillez vous](http://caf.fr) désabonner sur caf.fr > espace Mon Compte > Rubrique Mon profil. La loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du directeur de votre Caf. Ceci est un courriel automatique. Merci de ne pas y répondre.

UNE FOIS CONNECTÉ À MON COMPTE, UNE ALERTE VOUS INVITE À DÉCLARER VOS RESSOURCES

The screenshot shows the 'caf.fr' website interface. At the top, there are navigation links for 'ALLOCATAIRES', 'PARTENAIRES', and 'PRESSE ET INSTITUTIONNEL'. Below this is a blue header with the 'caf.fr' logo and 'MON COMPTE ACCUEIL'. A left sidebar contains a menu with categories like 'ACTUALITÉS', 'MES SERVICES EN LIGNE', 'DROITS ET PRESTATIONS', 'MAGAZINE VIES DE FAMILLE', 'AIDE', 'MA CAF', and 'MON COMPTE'. The main content area is titled 'Accueil / Mon Compte' and features a prominent red banner with a warning icon and the text 'MES ALERTES'. The alert message reads: 'Prime d'activité : Pour calculer vos droits, nous avons besoin de connaître vos ressources trimestrielles. Merci de nous les déclarer au plus vite.' Below the alert, there is a message about a new message and a section for 'MES PAIEMENTS ET MES DROITS' which displays 'Mon dernier paiement le 04/10/2019' and '20,87 €'. At the bottom, there are buttons to download documents and a section for 'MES DÉMARCHES'.

Un simple clic
sur cette alerte et
vous accédez à la
déclaration trimestrielle
en ligne !

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL Caf 92

Menu caf.fr MON COMPTE ACCUEIL

ACTUALITÉS

MES SERVICES EN LIGNE

DROITS ET PRESTATIONS

VIES DE FAMILLE

AIDE

MA CAF

MON COMPTE

Accueil Mon Compte

Consulter mes paiements et droits

Télécharger une attestation

Suivre mes démarches

Déclarer mes ressources annuelles

Déclarer mes ressources trimestrielles

Déclarer un changement

Simuler ou demander une prestation

Contactez ma Caf

Modifier mon mot de passe

Accueil / Mon Compte

M

Dernière connexion le 04/11/2017 à 16:08

MES ALERTES

Vous ne nous avez pas communiqué vos ressources trimestrielles (rsa). Merci de nous les déclarer au plus vite.

Pour traiter votre dossier, votre Caf a besoin d'informations complémentaires. Rendez vous vite rubrique La Caf me demande.

Vous avez un nouveau message. Consulter mes démarches.

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement le 06/11/2017

236,19 €

Voir le détail

Mes paiements et droits

Mes attestations

Mes remboursements

Mon quotient familial : 0€

Télécharger ma dernière attestation

MES DÉMARCHES

MON PROFIL

Je suis célibataire.

Je suis sans activité depuis le 1 janvier 2016.

Mon adresse.

FRANCE

Mon adresse courriel.

Mon téléphone à renseigner

Consulter ou modifier

MES RESSOURCES

Déclarer

Consulter

Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations.

La déclaration
est également accessible
à la rubrique
« Déclarer mes ressources
trimestrielles »

- Compléter la déclaration trimestrielle en fonction de la nature des ressources perçues les 3 mois précédents

- Si vous n'avez pas perçu de ressources, cocher la case « Aucune ressource perçue » et cliquer sur « Continuer »

caf.fr | MON COMPTE | DÉCLARER MES RESSOURCES TRIMESTRIELLES

Accueil > Mon Compte > Déclarer mes ressources trimestrielles

Bienvenue
Retour à l'accueil

Dernière connexion le 14/11/2017 à 10:00

Conditions d'accès > Engagement > **Saisie** > Fin

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires

Déclaration trimestrielle

Mathieu

Ressources	Juillet 2017	Août 2017	Septembre 2017
Solaires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Revenus non retenus (cotisations sociales)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Indemnités chômage	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pensions alimentaires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

[+ Déclarer d'autres ressources](#)

Attention, vos déclarations seront systématiquement vérifiées l'année suivante auprès des Impôts.

Quitter Continuer

Ma Situation
Ma Situation



ACTUALITÉS

MES SERVICES EN LIGNE

DROITS ET PRESTATIONS

MAGAZINE VIES DE FAMILLE

AIDE

MA CAF

MON COMPTE

Accueil Mon Compte

Consulter mes paiements et droits

Télécharger une attestation

Suivre mes démarches

Déclarer mes ressources annuelles

Déclarer mes ressources trimestrielles

Consulter mes ressources

Déclarer un changement

Accueil / Mon Compte / Mon agenda

MON AGENDA

JANVIER

1 C'est le moment de déclarer vos ressources trimestrielles pour votre Prime d'activité.
Rendez-vous dans la rubrique "Déclarer mes ressources."

6 C'est aujourd'hui que nous payons les prestations mensuelles !
La date de versement sur votre compte peut varier selon les banques (de 1 à 5 jours).

20 N'oubliez pas, c'est le dernier jour pour faire votre déclaration trimestrielle de ressources pour votre Prime d'activité !
Une déclaration faite après le 20 reporte le paiement au mois suivant.

FÉVRIER

5 C'est aujourd'hui que nous payons les prestations mensuelles !
La date de versement sur votre compte peut varier selon les banques (de 1 à 5 jours).

MARS

5 C'est aujourd'hui que nous payons les prestations mensuelles !
La date de versement sur votre compte peut varier selon les banques (de 1 à 5 jours).

J'informe ma Caf en ligne à chaque moment-clé de ma vie !



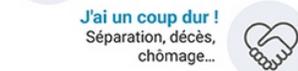
Ma famille s'agrandit !
Couple, mariage, pacs...
Naissance, adoption,
arrivée d'une personne..



Je déménage !
Changement d'adresse,
de mél, de téléphone,
de coordonnées bancaires...



J'ai trouvé du travail !
Entrée dans la vie active,
reprise d'activité..



J'ai un coup dur !
Séparation, décès,
chômage...

Si je ne peux pas les déclarer en ligne, je le dis à ma Caf !

LA RUBRIQUE
« MON AGENDA »
VOUS PERMET DE
SAVOIR QUAND
VOUS DEVREZ RÉALISER
VOTRE PROCHAINE
DÉCLARATION

QUELLES RESSOURCES DÉCLARER ?

Toutes les ressources perçues par le foyer les 3 derniers mois

(les vôtres, celles de votre conjoint, de vos enfants à charge à partir de 14 ans...)

- Salaires (montant net avant prélèvement à la source, retenues et saisies)
- Revenus de travailleur indépendant, de micro-entrepreneur
- Revenus d'apprentissage, rémunérations de stage de formation professionnelle
- Indemnités chômage (Pôle Emploi)
- Indemnités maladie ou maternité (Cpam)
- Pensions alimentaires reçues
- Pensions d'invalidité ou de vieillesse

Vous devez indiquer vos ressources sur les mois où vous les percevez.

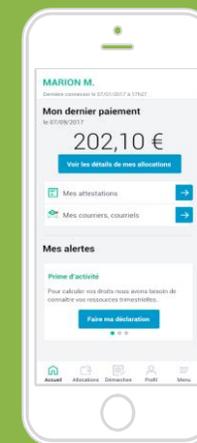
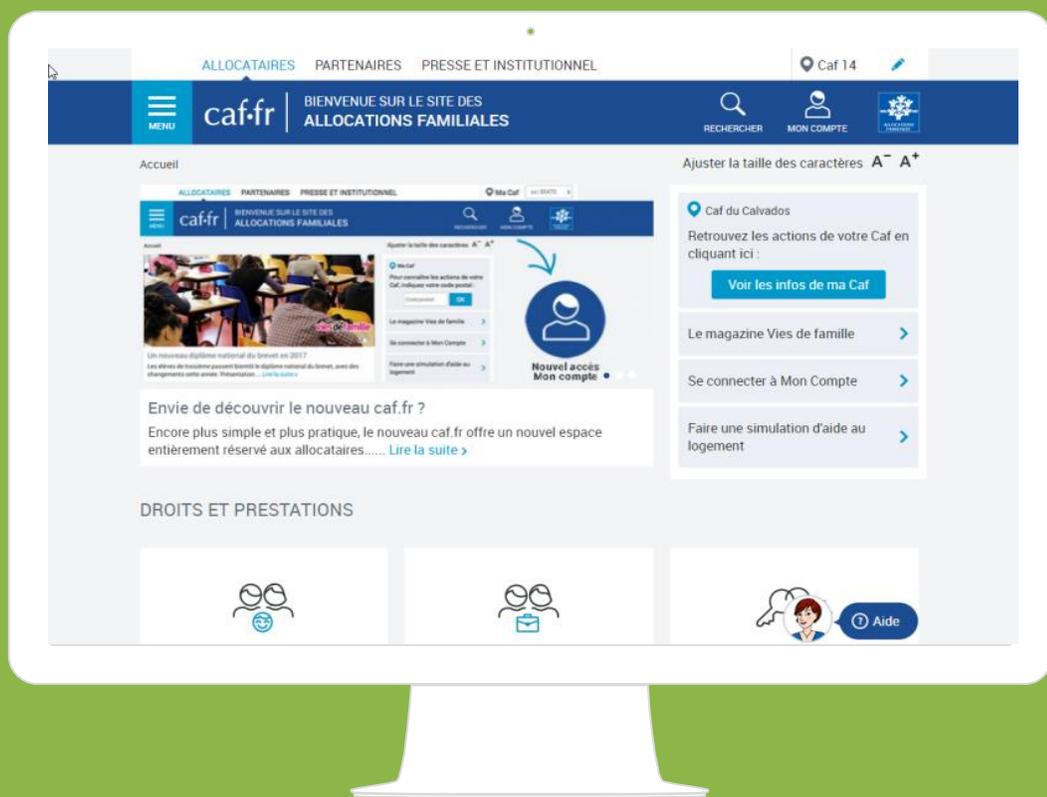
Exemple : votre salaire de janvier est versé sur votre compte le 2 février ► vous devez le déclarer sur le mois de février.

QUELLES RESSOURCES DÉCLARER ?

- Ne déclarez pas les aides que la Caf vous verse tous les mois. Elles seront prises en compte automatiquement dans le calcul.
- Vous ne savez pas dans quelle rubrique déclarer un revenu ? Cochez la case « Autre ressource » et précisez la nature de ressource à l'endroit prévu.

UN CHANGEMENT DE SITUATION À DÉCLARER ? UNE DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DE RESSOURCES (RSA, PRIME D'ACTIVITÉ) À RÉALISER ?

Ayez le réflexe **caf.fr** et application mobile « Caf-Mon Compte »...



+ simple
+ rapide
+ sécurisé